Extrait du rapport du président du jury

du concours de gardien de police municipale organisé par le Centre de gestion de Seineet-Marne (session 2016)

Introduction

Le jury de ce concours était composé de 18 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Le conventionnement

Le concours de gardien de police municipale session 2016 est organisé par le Centre de gestion de Seine-et-Marne en convention avec les Centres interdépartementaux de gestion de la petite couronne et de la grande couronne de la région Île-de-France.

Les conditions d'accès

Les conditions d'accès au grade de gardien de police municipale ainsi que les conditions d'organisation des épreuves sont régies par les textes réglementaires suivants :

- décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié statut particulier ;
- décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié organisation de l'examen ;
- arrêté du 25 octobre 1994 modifié programme concours.

Les dates

Opérations	Dates
Inscriptions	13 octobre au 12 novembre 2015
Dépôt des dossiers	20 novembre 2015
Conférence des présidents	1 ^{er} avril 2016
Épreuve écrite	12 mai 2016
Jury d'admissibilité	8 septembre 2016
Épreuves physiques	28 septembre 2016
Tests psychotechniques	13 octobre 2016
Épreuve orale	1 ^{er} et 2 décembre 2016
Jury d'admission	13 décembre 2016

L'élaboration des sujets

Le Centre de gestion de Seine-et-Marne a conduit les travaux de cadrage puis d'élaboration des sujets nationaux des épreuves écrites, utilisés à la même date et aux mêmes heures par tous les centres de gestion organisateurs.

Les principales données de la session

Les postes inscrits, présents, admissibles et admis

	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	% d'absentéisme	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
2014	280	3 635	2 465	32,18	429	278
2016	145	2 678	1 659	38	258	145

On observe une forte baisse du nombre de postes (- 93 %), des inscrits de 35,75 % et des présents de 48,58 % par rapport à 2014, conjuguée à une hausse de l'absentéisme de près de 6 %.

La majorité des admis à concourir (35 %) ont entre 25 et 30 ans, alors que les 31-40 ans sont majoritaires chez les présents à l'épreuve écrite (30 %).

Les candidats inscrits et ayant participé à l'écrit sont majoritairement issus de province à près de 62 %, ils possèdent un diplôme de niveau V (requis pour s'inscrire) à près de 42 % et sont des hommes à plus de 62 %.

L'admissibilité

Les épreuves écrites

• Épreuve de rapport

Elle consiste en la rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public (durée : 1 heure 30, coefficient 3).

Vous êtes le gardien de police municipale Alpha BRAVO.

Ce jour, 12 mai 2016, de patrouille portée à bord de votre véhicule de police municipale, rue de la Paix, sur la commune d'Xville (département d'Ydépartement), en compagnie de votre collègue, le policier municipal Charlie DELTA, vous êtes requis, par radio à 16 heures 05, par votre Centre de supervision urbaine (CSU) pour deux hommes dont l'attitude laisse présumer que l'un est en ivresse publique et manifeste et l'autre consomme de l'alcool malgré l'interdiction prévue par l'arrêté du maire d' Xville, place du Peuple.

Les deux hommes se dirigent actuellement vers l'école de la République.

Arrivés sur place, vous constatez la présence des deux hommes dont l'un a des signes d'ivresse publique et manifeste et l'autre tient dans sa main une cannette de bière ouverte et la porte régulièrement à sa bouche.

Un commissariat de la police nationale est bien implanté sur votre commune mais ne possède aucune patrouille disponible.

L'homme ayant certains signes d'ivresse publique et manifeste (propos incongrus, irritabilité, titubation, haleine sentant l'alcool) est très agressif et se donne des coups de tête contre les obstacles placés sur son chemin (poteaux, candélabres, arbres...).

Vous êtes armés de votre révolver, de votre paire de menottes et de moyens radios.

Vous intervenez et vous rédigez le rapport que vous adressez aux autorités compétentes dans lequel vous rendez compte de vos diligences et des mesures que vous avez prises en vous aidant des pièces jointes.

Renseignements complémentaires :

Identité du mis en cause en état d'ivresse : Écho FOXTROT, né le 10 juin 1987 à Xville, domicilié 150, rue des Plantes à Xville.

Identité du mis en cause consommant de l'alcool : Golf HOTEL, né le 21 novembre 1993 à Xville, domicilié 135, rue des Plantes à Xville.

Capitaine Victor TANGO, officier de police judiciaire.

Le dossier contient 11 pages et 6 documents.

Épreuve d'explication de texte

Réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte (durée : 1 heure, coefficient 2).

Sujet:

Explication et vocabulaire (8 points) : 4 questions.

Compréhension (12 points) : 5 questions.

Le sujet se base sur le texte intitulé « Nancy : le commerce nocturne « bridé» à 2h30 du matin » de Ghislain UTARD de *L'Est républicain* (édition de Nancy) publié le 6 janvier 2016 et comportant 40 lignes.

Les moyennes de l'écrit

		Moyenne du rapport	Nombre de notes éliminatoires		Moyenne de l'explication de texte	no	bre de otes natoires	Moyenne de l'écrit
	2014	7,94	791	31,8 %	9,61	226	9 %	8,77
	2016	9,86	152	9 %	9,86	201	12 %	9,74

Le niveau général des épreuves écrites est moyen : la moyenne est de 9,74/20 pour l'ensemble des candidats. Soit une hausse de près d'un point par rapport à 2014.

On peut noter que la moyenne en explication de texte est quasi identique sur les deux dernières sessions, alors que celle du rapport a gagné près de deux points.

De même, le taux de notes éliminatoires est proche pour l'épreuve d'explication (+ 3% par rapport à 2014), mais en forte baisse dans celle de rapport (- 22 %).

L'évaluation des épreuves écrites

• Sur l'épreuve d'explication de texte

Pour la majorité des correcteurs, le sujet est intéressant, actuel et adapté au grade et à la catégorie. De plus, il est lié à leurs futures missions.

Cependant, des correcteurs font remarquer que la durée est un peu courte. Cela peut expliquer le nombre de réponses trop succinctes ou rapidement rédigées, sans relecture. Mais cela reste la durée réglementaire.

Certains correcteurs trouvent qu'il a été pertinent de scinder l'évaluation en deux parties : un travail évaluant les compétences grammaticales peut avoir permis aux candidats de compenser des difficultés sur les questions de compréhension.

En ce qui concerne la manière dont les questions sont posées, un certain nombre de correcteurs pensent qu'elles portent souvent sur le même thème et que cela favorise la redondance et la paraphrase du texte.

D'autres pensent qu'il est nécessaire de préciser, pour les questions 1 et 2, la nature du mot (verbe, adjectif...).

Certains correcteurs trouvent aussi que pour les questions 3, 6 et 7, le corrigé donnait des attendus de réponse exigeants par rapport à la catégorie (l'implication sur le chiffre d'affaires n'allait pas de soi...) et qu'un descriptif détaillé des éléments attendus aurait facilité la correction, en se mettant d'accord sur les barèmes.

Le niveau des candidats est hétérogène.

De manière générale, les correcteurs soulignent une assez bonne gestion du temps des candidats (beaucoup de copies sont traitées en intégralité). Les correcteurs mettent en avant la présentation globalement correcte et la bonne maîtrise des synonymes, ainsi qu'une compréhension du texte satisfaisante.

Cependant, seule une petite partie des candidats se démarque par une bonne analyse du texte et par leur pertinence.

Les correcteurs soulignent qu'une partie des candidats ont un niveau catastrophique en expression écrite, orthographe, grammaire, syntaxe. Le niveau de langage peut s'apparenter au langage oral, voire familier, et même parfois vulgaire.

Les correcteurs remarquent également que le texte n'est pas toujours compris, et que les réponses sont trop succinctes. Les candidats ont également du mal à lire correctement les questions et à prendre du recul.

• Sur l'épreuve de rapport

Les correcteurs trouvent le sujet complet et pertinent, ils trouvent le thème courant et concret. Le sujet permet de jauger le discernement et le raisonnement juridique des candidats.

Le sujet est intéressant du fait qu'il regroupe deux infractions distinctes, il est clairement énoncé et ne laisse que peu de place à l'improvisation. Le niveau n'avait rien de complexe, il suffisait de suivre le sujet et de s'aider des documents en annexe.

De plus, les correcteurs font remarquer, concernant le formalisme, que les logiciels utilisés en police municipale font apparaître les timbres, ce qui peut pénaliser les candidats. Néanmoins, c'est aux candidats de s'adapter à l'épreuve.

Une minorité de correcteurs pense que le sujet est assez complexe à traiter du fait de la présence de deux infractions (l'une avec une mesure de contrainte administrative et pas l'autre), d'autres le trouvent un peu simple.

Enfin, concernant la fiche de notation, il faudrait détailler l'item 3 et répartir les 14 points.

Pour les deux épreuves, les correcteurs conseillent aux candidats de travailler avant tout l'expression écrite. Ils doivent réviser les bases de l'orthographe, de la grammaire, de la construction d'une phrase et de la ponctuation, et apprendre à se relire.

Ils conseillent également de préparer sérieusement l'épreuve en lisant afin d'enrichir leur vocabulaire et leur culture générale et d'utiliser les Annales comme support de travail.

Pour le français, les candidats doivent apprendre à développer leurs arguments et éviter la paraphrase. Le commentaire doit se limiter au texte et non à l'interprétation du candidat ; ils ne doivent pas s'engager dans une prise de position (neutralité et objectivité).

Pour l'épreuve de rapport, il faut que les candidats fassent preuve d'une plus grande précision, notamment au niveau des horaires, et surtout ne pas inventer des faits.

Les candidats doivent travailler les écrits professionnels, qui en police municipale, sont importants (un rapport est différent d'un PV qui lui-même est différent d'une main courante). Les correcteurs conseillent d'aller à la rencontre des policiers municipaux.

Le seuil d'admissibilité

Après délibération, le jury a arrêté la liste des admissibles à 258 candidats.

Le seuil d'admissibilité est fixé à 13,50/20.

La moyenne des admissibles est de 14.87/20.

Le profil des candidats admissibles rejoint en partie celui des inscrits et des présents : 68 % ne sont pas issus du secteur de conventionnement et 45 % possèdent un diplôme de niveau IV. Par contre, il diverge sur le genre, où 55 % des admissibles sont des femmes (contre 38 % des présents) et sur l'âge : 37% ont entre 25 et 30 ans et 38 entre 31 et 40 ans.

L'admission

Les épreuves physiques

Elles consistent en une épreuve de course à pied et une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les disciplines suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids ou natation.

Les candidates enceintes peuvent être dispensées, à leur demande, des épreuves physiques. Elles devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidates bénéficiant de cette dispense sont créditées d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel elles participent.

Les tests psychotechniques

Les candidats déclarés admissibles passaient, dans les conditions garantissant leur anonymat, des tests psychotechniques non éliminatoires, élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation de leur profil psychologique. Les membres du jury disposent lors de la première épreuve d'admission, pour aide à la décision, des résultats des tests passés par chaque candidat admissible.

Les tests psychotechniques étaient organisés pour la première fois lors de cette session.

Un groupe de travail national et un groupement de commande avec tous les centres de gestion organisant le concours de gardien de police municipale ont été mis en place sous l'égide du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

De ce fait, les CDG avaient tous les mêmes tests et les ont utilisés à la même date et aux mêmes heures.

Le nombre d'alertes par candidat allait d'une à 5 maximum. Soixante-six candidats ont eu au moins une alerte, soit 27,96 % des 236 présents aux tests.

L'épreuve orale

Elle consiste en un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier la personnalité du candidat et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques (durée : 20 minutes, coefficient 3).

Le jury de cette session a adopté la grille d'évaluation suivante :

- 1. La personnalité du candidat.
- 2. Le fonctionnement général des institutions publiques.
- 3. La motivation du candidat.

Les moyennes

	Écrit	Admissibles	Épreuves physiques	Entretien	Générale	Admis	La plus élevée	La plus faible
2014	8,77	/	8,58	11,69	/	/	18,50	/
2016	9,74	14,87	8,66	10,62	12,78	13,68	16,72	9,33

Si le niveau de l'écrit était plus élevé pour cette session, celui des épreuves physiques est similaire et le niveau de l'épreuve orale est en baisse de près d'un point.

Les candidats ayant suivi la formation CNFPT

Candidats ayant déclarés avoir suivi la formation								
Inscrits	Prés	ents	Admis	sibles	Admis			
191	155	75,91 %	58	30,36 %	41	21,46 %		

On peut souligner que seuls 9,34 % des inscrits au concours ont déclaré avoir suivi une formation dispensée par le CNFPT, mais qu'ils représentent 26,45 % des admis.

L'évaluation de l'épreuve orale

Le niveau général des candidats est assez faible, quelques bons candidats cependant. Leurs connaissances du métier et de l'environnement professionnel sont correctes pour une partie des candidats. Certains font preuve d'une réelle motivation et d'une capacité à résoudre les mises en situation. Enfin, des candidats ont bien préparé leur épreuve.

Cependant, pour d'autres, il y a un manque de préparation, une méconnaissance des institutions publiques et de l'environnement territorial. Certains ont peu d'ouverture sur le contexte professionnel.

L'utilisation du guide dans l'entretien est un bon support, utile, qui ne correspond pas au faible niveau des candidats mais bien au niveau requis pour ce concours. C'est une aide afin d'orienter les questions. Rajouter des exemples de mise en situation serait un plus.

De même, la fiche de critères d'évaluation et de notation est très satisfaisante, c'est une fiche appropriée et bien définie. Cependant, il faudrait peut-être rajouter une rubrique sur les connaissances juridiques.

L'utilisation de la fiche alerte, à la suite des tests psychotechniques, est assez contrastée : une majorité des jurys l'ont trouvé utile et permettant d'aiguiller l'entretien, alors que d'autres jurys ont considéré cette fiche alerte peu concluante du fait que les observations faites suite aux tests ne correspondaient pas systématiquement aux profils relevés par le jury.

Le psychologue rappelle que les tests ne sont pas effectués individuellement auprès d'un psychologue (en face à face) mais sont des tests écrits (cases à cocher type QCM) et par la suite analysés informatiquement (avec une approche multifactorielle). Les résultats sont référés à la population présente lors de leur réalisation.

Les « alertes » concernent donc les particularités du sujet par rapport à la population présente au moment de leur réalisation, et non par rapport à la population globale ou par rapport à une norme sociale.

Ce qui implique qu'une personne qui a plusieurs « alertes » se différenciera des autres candidats, parfois sur un versus négatif, parfois sur un versus positif.

Un candidat ayant par exemple 5 alertes sera soit en décalage important avec les conditions requises à l'exercice de la fonction, soit un candidat ayant de très bonnes compétences.

Le seuil d'admission et délibération

Après examen des moyennes des notes attribuées par chaque équipe d'examinateurs, et considérant que les écarts constatés ne sont pas significatifs, le jury décide de ne pas procéder à une péréquation des notes.

Après délibération, le jury a arrêté la liste des admis à 145.

Le seuil d'admission est fixé à 12,06/20.

La moyenne des admis est de 13,68 et la moyenne de l'examen de 12,78.

Le profil du candidat admis au concours de gardien de police municipale est dans la continuité des autres étapes du concours : le lauréat type est majoritairement issu de province à 68 %, il a un diplôme de niveau V à 45 %.

Cependant, l'âge moyen du lauréat rejoint celui des inscrits, il a entre 25 et 30 ans à 41 %, contre 38 % qui ont entre 31 et 40 ans (comme les présents et les admissibles).

De même, et contrairement aux inscrits et aux présents, la majorité des admis (comme des admissibles) sont des femmes à 58 %.

Conclusion

Le taux de réussite à ce concours est de 8,74 %, très inférieur à la session précédente où il était de 11,27 %.

Le jury conclut ses travaux en soulignant la qualité d'organisation de cet examen professionnel et remercie l'ensemble des acteurs de leur investissement.

La liste d'aptitude prend effet le 9 décembre 2016.

Fait à Lieusaint, le 13 décembre 2016 Le président du jury Daniel LEROY